RÉSINE MICROCIMENT (1/25 l)

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE.

Nom du produit :	Résine MC
Nom chimique :	Copolymère à base d'esters acryliques et de styrène
Entreprise :	SATINE
Adresse :	Avda. Corts Valencianes 26, Bloque 1, 46015 Valencia
Téléphone :	969 100 100
Site web :	http://satine.es

2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Composants dangereux conformément à la Directive 67/548/CEE et leur classification correspondante :	Aucun.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS.

Aucun danger particulier dans les conditions normales d'utilisation.

Si le produit n'est pas utilisé correctement, il peut provoquer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

Pour l'environnement, voir la rubrique 12.

4 PREMIERS SECOURS.

Indications générales :	Retirer les vêtements contaminés.
Contact avec la peau :	Laver immédiatement à grande eau et au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	Laver immédiatement les yeux atteints à l'eau pendant au moins 15 minutes ; consulter un médecin si nécessaire.
Ingestion :	Rincer immédiatement à l'eau. NE PAS FAIRE VOMIR. Si la victime est inconsciente ou a des convulsions, ne pas donner de liquides ni provoquer de vomissements. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation :	Se rendre dans un endroit aéré. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Moyens d'extinction appropriés :	Le produit n'est pas inflammable. Après évaporation de l'eau, il reste le polymère sec, qui est combustible. Eau, CO_2, mousse ou poudre chimique, selon les matériaux impliqués dans l'incendie.
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :	Aucun en particulier.
Dangers particuliers lors de la lutte contre l'incendie :	En cas d'incendie, des gaz/vapeurs nocifs peuvent se dégager. Ne pas inhaler la fumée.
Équipement de protection particulier pour les pompiers :	Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles :	Porter des vêtements de protection.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Méthodes de nettoyage :	Recueillir le produit en vue de sa réutilisation, si possible, ou de son élimination. Le produit doit être absorbé par un matériau inerte et transféré dans des récipients appropriés. Une fois le produit recueilli, nettoyer la zone et les matériaux à l'eau. Empêcher les eaux de lavage de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou souterraines ou dans le sol. Si le produit atteint un cours d'eau ou un réseau d'assainissement, ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE.

Ventilation :	Assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Si nécessaire, selon les conditions du lieu de travail, installer un système d'aspiration approprié.
Précautions de manipulation :	Précautions normales de manipulation des substances chimiques. Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs. Voir aussi la rubrique 8. Respecter les principes d'hygiène personnelle industrielle. Ne pas manger ni boire pendant le travail.
Matières incompatibles :	Ne pas stocker à proximité des substances énumérées à la rubrique 10.
Conditions de stockage :	Stocker le produit dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la chaleur et du gel, dans des récipients fermés conformément aux normes de sécurité. Former le personnel selon les règles de stockage.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Protection respiratoire :	En cas de formation de poussières, de vapeurs ou d'aérosols, ou si des limites telles que la TLV sont dépassées : utiliser un équipement respiratoire avec filtre approprié (filtre de type AX) ou un appareil respiratoire autonome.
Protection des mains :	Gants en caoutchouc.
Protection des yeux :	Lunettes de protection.
Mesures générales de protection et d'hygiène :	Manipuler conformément aux principes d'hygiène et de sécurité industrielles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Retirer les vêtements contaminés ou imbibés.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

Aspect (état) :	Liquide
Couleur :	Laiteux
Odeur :	Faible
pH :	7,5-9
Point d'ébullition :	100 °C (760 mm Hg)
Congélation :	env. 0 °C
Inflammabilité :	Non applicable
Auto-inflammabilité :	Non, selon les critères de la CEE
Propriétés explosives :	Non applicable
Densité relative :	env. 1,06 kg/dm³
Solubilité dans l'eau :	Miscible (en toutes proportions)
Dans les solvants organiques :	Produit insoluble ou partiellement soluble dans les solvants organiques usuels.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

Conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux spécifications.
Matières à éviter :	Aucune réaction connue.
Produits de décomposition dangereux :	Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Informations supplémentaires :	D'après notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit n'est pas nocif pour la santé s'il est manipulé correctement conformément aux recommandations données.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Le produit peut être éliminé de l'eau par un processus abiotique.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Pour la manipulation des déchets, suivre les précautions indiquées aux rubriques 7 et 8. Si possible, recueillir le produit. Respecter les réglementations nationales et locales en vigueur. Si possible, les récipients doivent être nettoyés par des méthodes appropriées et réutilisés. Ne pas pomper le produit dans les nappes aquifères, le sol ni les égouts.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Non classé comme dangereux selon les réglementations de transport.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

Étiquetage selon la Directive CEE :	Non soumis à étiquetage conformément à la Directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE).

16 AUTRES INFORMATIONS.

Prière de se reporter à toute autre réglementation nationale applicable.

Principales sources bibliographiques :	Directive 2001/59/CE (deuxième modification de la Directive 67/548/CEE). Directive 2001/58/CE (deuxième modification de la Directive 91/155/CEE).